

CRÉATION DE FRAYÈRES SUR LE RUISSEAU SAINT-VAAST

Masse d'eau AR13 La Canche
Canche classée «cours d'eau à migrateurs» au
titre de l'article L.432-6 et en liste 2 du L.214-17
du code de l'environnement

Commune de Aubin-Saint-Vaast

Maître d'ouvrage : FDAAPPMA 62

Maître d'œuvre : FDAAPPMA 62

Propriétaires : Propriétaires privés

Travaux : Novembre 2010 à juin 2012

Réalisation des travaux : en régie et entreprises

Contexte hydromorphologique

Le ruisseau Saint-Vaast n'a pas fait l'objet d'une évaluation de l'état physique au travers du SeQ Physique. Le diagnostic de terrain avait identifié un mauvais état hydromorphologique du ruisseau. Le piétinement du ruisseau par le bétail altère la qualité du lit mineur et provoque l'envasement. La végétation rivulaire envahissante réduit la luminosité sur le ruisseau.

Etat Physico-chimique

Température	Très bon
Acidification	Bon
Bilan O ₂	Très Bon
Nutriments	Bon
ETAT PHYSICO-CHIMIQUE	Bon

Station de mesures à Aubin-Saint-Vaast n°094000 sur la Canche, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Onema et DREAL, 2010-2011

Etat Biologique

Indice Biologique	Note	Classe d'état
IBGN	16	Très bon
IBD	15,2	Bon
IPR	16,56	Moyen
ETAT BIOLOGIQUE		MOYEN

Station de mesures à Aubin-Saint-Vaast n°094000 sur la Canche, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Onema et DREAL, 2010-2011



**RECHARGE
GRANULOMÉTRIQUE**

F01

LINÉAIRE CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX

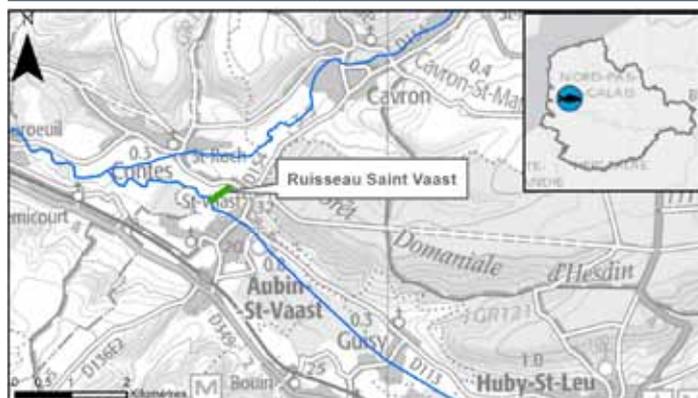
500 M

PLAN DE FINANCEMENT

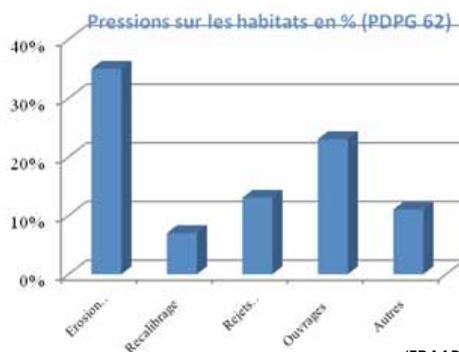
Coût total des opérations	7 134 € ^{HT} 24 jours de travail Graviers et galets de diamètre 20/40 (20 tonnes) et 10/20 pour les recharges granulométriques.
Financement	Agence de l'Eau (80 %) : 5 708 € ^{HT} FNPF (12 %) : 856 € ^{HT} FDAAPPMA 62 (8 %) : 570 € ^{HT}

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Plan de gestion	réalisé
-----------------	---------



Contexte piscicole de la Canche



(FDAAPPMA 62, 2005)

Enjeux piscicoles

Type de contexte	Salmonicole
Espèce repère	Truite Fario
Composition du peuplement	Anguille*, Chabot, Epinoche, Epinochette, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière*, Lamproie marine*, Truite fario, Truite arc-en-ciel, Truite de mer*, Saumon atlantique*, Vairon, Brochet, Brème, Flet, Gardon, Perche.
Etat fonctionnel	Perturbé

(PDPG 62)

* effectifs en régression et présence aléatoire dus aux difficultés de migration, présence sur l'axe jusqu'à l'ouvrage infranchissable de Saint-Georges.

Enjeux et objectifs

Sur ce tronçon, les travaux de restauration ambitionnent :

- De restaurer le lit mineur,
- De restaurer et protéger les berges,
- De restaurer les capacités d'accueil et de permettre la reproduction, notamment en offrant des surfaces favorables à la reproduction des poissons migrateurs et supplémentaires ; le ruisseau Saint-Vaast est en aval du front de migration actuel).

Contexte

Le ruisseau Saint-Vaast est un affluent de La Canche. D'un linéaire de 520 m, il délimite les communes de Contes (rive droite) et d'Aubin Saint Vaast (rive gauche). Sa pente moyenne est de 3.8 ‰. La Canche est un des principaux cours d'eau du Pas-de-Calais actuellement fréquenté par les salmonidés migrateurs. Elle est classée au titre de l'art. L. 432-6 du code de l'environnement. Cette disposition réglementaire introduite par la loi pêche du 29 juin 1984 imposait l'installation de dispositifs de franchissement pour les poissons migrateurs (tant pour la montaison que pour la dévalaison). Elle est désormais concernée par le classement « liste 2 » du L. 214-17 du code de l'Environnement, qui impose la continuité écologique et sédimentaire.

L'objectif de ce projet est de redonner à ce ruisseau un bon fonctionnement écologique.

Travaux réalisés

Les aménagements réalisés dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Réalisation de l'entretien des berges, dont l'abattage de peupliers en berge, et enlèvement des déchets,
- Installation de 250 m de clôtures avec passage d'hommes,
- Installation de 4 pompes à museau,
- Installation de déflecteurs pour diversifier les écoulements,
- Création de frayères par recharge granulométrique.

Etat du ruisseau avant travaux d'aménagement



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Résultats

L'entretien des berges a permis d'ouvrir le milieu et permettre ainsi de créer un environnement plus lumineux, condition nécessaire pour le développement de la faune aquatique. Une végétation luxuriante avait complètement recouvert le ruisseau. La pose de clôture a permis de rétablir les conditions nécessaires à la végétation héliophytique en évitant la pression du bétail (piétinement et broutage). Peu à peu les zones ainsi protégées sont de nouveau colonisées par une flore spontanée.

La pose de déflecteurs a permis de voir réapparaître un substrat granuleux, l'accélération des écoulements génère naturellement le décolmatage du cours d'eau. La recharge localisée des radiers en granulats améliore la fonctionnalité des surfaces favorables à la reproduction.

La diversification des écoulements permet de retrouver des incisions naturelles radier/mouille qui constituent des habitats favorables pour la faune aquatique.

Avant travaux



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Après travaux



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Restauration de zones de frayères



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Nid de ponte



Pose d'épis



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)



→ Sens de l'écoulement

(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Début 2013, il a été observé un nid de ponte et au vu de sa taille, il s'agit probablement d'un gros sujet (truite fario, de mer ou saumon). La dynamique naturelle reprend ses droits sur le ruisseau et les multiples efforts et aménagements semblent porter leurs fruits.

D'autre part, l'installation d'abreuvoirs à museau évite le piétinement du lit mineur, limitant les apports sédimentaires supplémentaires d'une part et la pollution du cours d'eau par les rejets des animaux d'autre part.

Piétinement du ruisseau par le bétail, ripisylve non entretenue

AVANT



Clôture posée, ripisylve entretenue, la végétation commence à coloniser naturellement l'espace modéré

APRÈS



Pose de clôtures et d'abreuvoirs



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)



(Crédit photo : FDAAPPMA 62)

Perspectives

Les travaux de restauration et notamment le décolmatage du lit mineur et la recharge granulométrique améliorent sensiblement la qualité des habitats disponibles au sein du cours d'eau.

Le suivi biologique mis en place par la FDAAPPMA 62 est poursuivi jusque 2 ans après la réalisation des travaux. Il porte sur le suivi du peuplement piscicole en place ; il est complété par le recensement des frayères fonctionnelles à salmonidés.

La pérennité des aménagements est subordonnée à un entretien de la ripisylve.

Symcêa
Agir ensemble pour la Cambrée et ses affluents

62
FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

FDAAPPMA 62 : J. BOUCAULT - B. BLAZEJEWski - 03.21.01.64.03

SYMCêA : H. REGNIEZ : 03.21.32.13.74

Agence de l'Eau Artois-Picardie : S. JOURDAN - 03.27.99.90.00